



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juin 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-874*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 27 FÉVRIER 2007 CONCERNANT LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 10 - MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-196 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 27 février 2007 par la résolution numéro CM-2007-229, en date du 27 février 2007, concernant le projet Les Hauteurs, phase 10;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2007-229 en date du 27 février 2007 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-229 et à l'entente approuvée le 27 février 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les amendements proposés à l'entente approuvée le 27 février 2007, concernant le projet Les Hauteurs, phase 10, comme indiqués au protocole d'amendement faisant partie des présentes.

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-196 en date du 14 février 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-229 en date du 27 février 2007 afin d'augmenter le montant remboursable de 70 000 \$ à 78 000 \$, et ce, à même le Règlement numéro 252-2006 et son amendement, le tout, sujet à l'approbation du Règlement numéro 252-1-2011 par les autorités compétentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-875

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES PÉRIODES PERMISES SUR LA RUE MAIN, À LA HAUTEUR DU VIADUC FERROVIAIRE, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction sont prévus sur le viaduc ferroviaire surplombant la rue Main dans le cadre du projet RAPIBUS;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de soulever temporairement le viaduc;

CONSIDÉRANT QUE le soulèvement de ce viaduc nécessite l'utilisation de machinerie lourde qui nécessitera la fermeture complète des voies de circulation sur la rue Main;

CONSIDÉRANT QUE l'impact d'effectuer cette fermeture de voies de jour est importante;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transports de l'Outaouais demande l'autorisation de faire effectuer ces travaux de nuit, soit entre 21 h et 6 h;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se tenir dans les nuits du 11, 12, 13, 14 et 15 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés de nuit, soit hors des périodes permises par le règlement 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction de nuit, de 21 h à 6 h, sur la rue Main à la hauteur du viaduc ferroviaire, dans le cadre du projet Rapibus et ce, pour les nuits du 11, 12, 13, 14 et 15 juin 2012;
- la fermeture complète de la rue Main à la hauteur du viaduc ferroviaire, dans le cadre du projet Rapibus pour les nuits du 11, 12, 13, 14 et 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-876

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES BOULEVARDS DE LA GAPPE ET MALONEY OUEST, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un tunnel sous le boulevard Gréber actuellement en cours dans le cadre du projet RAPIBUS sont sur le point d'être complétés;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation de chaussée, de mise en place de conduits électriques, d'installation de la voie ferrée, de bétonnage et de pavage sont requis afin de permettre la complétion des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débuteraient le lundi 4 juin 2012 et devraient être complétés le ou avant le 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les travaux restants ont été scindés en quatre phases distinctes afin d'affecter le moins possible la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 1, qui débuteraient le 4 juin 2012 et devraient être complétés le ou avant le 15 juin 2012, seront réalisés de jour, la semaine ainsi que les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 2, qui débuteraient le 16 juin 2012 et devraient être complétés le ou avant le 20 juin 2012, seront réalisés de jour et de nuit, la semaine ainsi que les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 3, qui débuteraient le 21 juin 2012 et devraient être complétés le ou avant le 25 juin 2012, seront réalisés de jour, la semaine ainsi que les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 4, qui débuteraient le 26 juin 2012 et devraient être complétés le ou avant le 30 juin 2012, seront réalisés de jour, la semaine ainsi que les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 2, soit pour la mise en place de la voie ferrée, nécessitent la fermeture complète du boulevard Gréber, entre les boulevards de la Gappe et Maloney Ouest, pour une durée d'environ 5 jours;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h et le dimanche entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés les dimanches 10 et 17 juin 2012, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés de nuit entre le 16 juin 2012 et le 20 juin 2012, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la fermeture complète du boulevard Gréber, entre les boulevards de la Gappe et Maloney Ouest entre le 16 et le 20 juin 2012;
- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction sur le boulevard Gréber, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest afin de compléter les travaux dans le cadre du projet Rapibus, les dimanches 10 et 17 juin 2012, entre 7 h et 21 h ainsi que les nuits comprises entre le 16 juin et le 20 juin, entre 21 h et 7 h;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2012-877

SOUSSION 2012 SP 064 - REJET - ACHAT DE DEUX EXCITATRICES STATIQUES - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 29 mars 2012, un appel d'offres public pour l'achat de deux excitatrices statiques – Usine d'épuration des eaux usées – Secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que cette dernière comportent des dérogations majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 064 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2012-878

SOUSSION 2012 SP 041 - TRAVAUX DE COUPES ET RAPIÉÇAGES D'ASPHALTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Massie Limitée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2, pour les travaux de coupes et rapiéçages d'asphalte sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 688 815,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le Services des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de coupes et rapiéçages d'asphalte aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-003-22959	90 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Aylmer - Rapiéçage
06-30695-009-22960	185 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Hull - Rapiéçage
06-30695-024-22961	15 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Buckingham - Rapiéçage
06-30695-029-22962	15 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Masson-Angers - Rapiéçage
02-31210-521-22963	158 860,24 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
06-30695-017-22964	195 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Gatineau - Rapiéçage
04-13493	29 954,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-879

SOUSSION 2012 SP 043 - AJUSTEMENT DE STRUCTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émilie-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour l'ajustement de structures, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 352 061,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-521-22965	336 751,15 \$	Ajustements de structures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	15 310,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-880

SOUSSION 2012 SI 132 - RÉFECTION DE PELOUSE POUR TERRAINS SPORTIFS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3916383 Canada inc / Les Fermes Renaud., 424, rue des Géraniums, Gatineau, Québec, J8P 3R1, pour la réfection de pelouse pour les terrains sportifs et parcs sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 27 045,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication par la Ville avec possibilité de renouvellement d'une période d'une année additionnelle.

S'il y a lieu, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2013 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-22966	25 869,42 \$	Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 176,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-881

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1^{ER} ET 2 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus, sont entièrement à la charge de la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Autorise la Commission de la capitale nationale, aux conditions ci-dessous, à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUES	ENTRE	DATES	HEURES
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve / Pont Portage – 1 voie direction nord	1 ^{er} juillet	6 h à 9 h
De Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Élisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
De l'Hôtel-de-Ville	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Courcelette	Rues Laurier et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h

- Interdit le stationnement sur la rue Laurier entre les boulevards des Allumettières et la rue Victoria, le 1^{er} juillet 2012 de 15 h jusqu'au 2 juillet 2012 à 1 h;
- Exempte les véhicules d'urgence, les autobus de la Société de transport de l'Outaouais, les résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, des règles de circulation temporaires décrétées par les présentes :

Le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- conclure une entente avec les Services de sécurité-incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service de la culture, des arts et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2012-882

SOUSSION 2012 SI 182 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE CASIERS - DIVERS POSTES DE POLICE - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boutique de bureau Gyva, 186, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8, pour la fourniture, livraison et installation de casiers au Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 40 019,92 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90006-001-22958	38 279,55 \$	Plan de remplacement du mobilier - Police - Mobilier
04-13493	1 740,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-883

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 25 830,35 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - 421 234,54 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 13 150,11 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17 - 873 235,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	25 830,35 \$	14 au 18 mai 2012
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	421 234,54 \$	14 au 18 mai 2012
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	13 150,11 \$	14 au 18 mai 2012
Liste des embauches numéro 17	Embauche de personnel temporaire	873 235,32 \$	7 au 11 mai 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-884

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 5 452,80 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 320 979,97 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 6 627,77 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18 - 998 195,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	5 452,80 \$	21 au 25 mai 2012
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	320 979,97 \$	21 au 25 mai 2012
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	6 627,77 \$	21 au 25 mai 2012
Liste des embauches numéro 18	Embauche de personnel temporaire	998 195,35 \$	14 au 18 mai 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-885

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-19 - 1 168 230,18 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 MAI 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-19 d'un montant de 1 168 230,18 \$ pour la période du 10 au 16 mai 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-886

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 - 424 313,40 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 MAI 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 424 313,40 \$ pour la période du 17 au 23 mai 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-887

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LE RELAIS POUR LA VIE »
- PARC MACLAREN - 8 JUIN 2012 - 150 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

CONSIDÉRANT QU'un événement de sensibilisation au cancer « Le relais pour la vie » aura lieu le 8 juin 2012 dans plusieurs endroits au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement « Le relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la tenue de l'événement « Le relais pour la vie » qui se déroulera au parc Maclaren le 8 juin 2012, entre 17 h et 7 h, et dérogeant aux règlements numéro 42-2003 et 44-2003;
- autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 150 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, et fournir avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	150 \$	Transport, équipement et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-888

**FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE
VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - 9 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 800 résidants du quartier;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau désire amener une nouvelle approche à cette fête en utilisant la rue Notre-Dame comme lieu de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures, afin de rassembler les résidants dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidants et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 8 h à 16 h, le 9 juin 2012 pour la Fête de quartier du Vieux-Gatineau :

- Notre-Dame, entre Napoléon-Groulx et Harold
- Intersection Léo-Smith

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Notre-Dame et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- installer et retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro C-12-236, lequel fait partie intégrante de la présente;
- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau.

De plus, le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau s'engage à fournir à la Ville de Gatineau (Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Gatineau), et ce, avant la tenue de l'événement, une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifiera la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle afin de dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

La contribution de la Ville de Gatineau en services est évaluée à 88 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-889

SUBVENTION DE 30 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-Bosco prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-Bosco relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-Bosco, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2012 des conseillers des districts électoraux du Plateau–Manoir-des-Trembles et Wright–Parc-de-la-Montagne, désirent contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Jean-Bosco :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais une subvention de 30 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Jean-Bosco provenant du budget discrétionnaire 2012 des conseillers des districts électoraux du Plateau–Manoir-des-Trembles et de Wright–Parc-de-la-Montagne;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972-22956	10 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972-22957	20 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	10 000 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-692	20 000 \$		Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79934-972		10 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972		20 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-890 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE JEAN-DE-BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École Jean-de-Brébeuf, 360, boulevard de Lucerne, Gatineau, Québec, J9A 1A7, à titre de subvention pour le bal des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-891 **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - RÉALISATION D'UN ALBUM DE FINISSANTS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - MIREILLE APOLLON ET PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord, à l'attention de Madame Janick Paquin, 15, rue des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour la réalisation d'un album des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-892 **SUBVENTION DE 280 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 58 GATINEAU - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - 16 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne – Filiale 58 Gatineau, à l'attention de monsieur Vincent Prud'homme, président, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour une activité de financement le 16 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	60 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	60 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-893

SUBVENTION DE 400 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - LA P'TITE FÊTE NATIONALE - 24 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour la P'tite fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Bauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-894

SUBVENTION DE 500 \$ - CAMPOREE 2012 - SCOUTS DE L'OUTAOUAIS - 8 AU 10 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Les Scouts de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Bernard Plouffe, président, 115, boulevard Sacré-Coeur, bureau 113, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour la participation des scouts du secteur de Masson-Angers au Camporee 2012 qui se tiendra du 8 au 10 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-895 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DE L'OISEAU BLEU - FÊTE FORAINE - 20 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école de l'Oiseau Bleu, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour la fête foraine le 20 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-896 **SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB POINTE-GATINEAU, CONSEIL 5228 - 24 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Pointe-Gatineau, conseil 5228, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour un brunch le 24 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-897 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 15 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – Section Outaouais, à l'attention de madame Louise Duchesne, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, à titre de subvention pour une activité bénéfique le 15 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-898

SUBVENTION DE 5 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - LA GRANDE TABLÉE - 24 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Martin Letarte, 50, rue Dussault, Gatineau, Québec, J8X 4G2, à titre de subvention pour la Grande Tablee qui aura lieu le 24 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	5 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-899

SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association régionale de soccer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Gravel, 98, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, à titre de subvention pour les activités 2012 de l'association.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	2 300 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-900

SUBVENTION DE 10 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE RÉSIDENTIEL DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, L'ÎLE DE HULL, PHASE IV - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Martin Letarte, 50, rue Dussault, Gatineau, Québec, J8X 4G2, à titre de subvention pour le projet d'aménagement du complexe résidentiel de l'Office municipal d'habitation, l'Île de Hull, phase IV.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	10 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	10 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		10 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-901

SUBVENTION DE 10 000 \$ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS - VERDISSEMENT DE LA RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du CREDDO, à l'attention de monsieur Yvann Blayo, coordinateur, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour le verdissement de la rue Eddy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	10 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	10 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		10 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-902

SUBVENTION DE 14 240 \$ - VISION CENTRE-VILLE GATINEAU POUR UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN MARCHÉ PUBLIC SUR LE SITE DE LA FONDERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 14 240 \$ à l'ordre de Vision centre-ville Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour une étude de préfaissabilité pour l'implantation d'un marché public sur le site de la Fonderie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	14 240 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	14 240 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-972		14 240 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-903

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON AU FORUM SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE - QUÉBEC - 12 ET 13 JUIN 2012 - 600 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon, en tant que président de la Commission de la sécurité publique, à participer au Forum sur la sécurité incendie qui se tiendra à Québec les 12 et 13 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 600 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32336	600 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-904

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME TREMBLAY ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 13 JUIN 2012 - 620,88 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Joseph De Sylva à participer à une activité de la Chambre de commerce de Gatineau le 13 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 620,88 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	197,96 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79944-972	197,96 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	197,96 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
04-13493	27,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-905

SUBVENTION DE 1 000 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE BUCKINGHAM - 8 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Carmen Robitaille, 15, rue Buteau, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de l'événement Le relais pour la vie le 8 juin 2012 dans le secteur de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	250 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-906

SUBVENTION DE 1 000 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE, SECTEUR DE HULL - 15 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$, à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Ghislaine Chénier, 15, rue Buteau, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de l'événement Le relais pour la vie, le 15 juin 2012 au parc Jacques-Cartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2012.

Adoptée

CE-2012-907

RENOUVELLEMENT DE BAIL - QUAI DES ARTISTES - CROISIÈRES DE L'OUTAOUAIS INC.- DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connus et désignés comme étant le Quai des artistes, pour lequel un bail accordait un droit d'amarrage et de débarcadère à la firme Croisières de l'Outaouais inc.;

CONSIDÉRANT QUE le bail précédent est venu à échéance le 31 octobre 2011 et que la Ville de Gatineau a débuté un processus d'appel d'offres relatif au dossier du Quai des artistes, incluant la mise à niveau et la gestion;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter une interruption des activités et de l'attrait touristique au Quai des artistes lors de la période estivale 2012, étant donné les délais administratifs pour réaliser l'appel d'offres, il est opportun pour la Ville de Gatineau de consentir à nouveau à la firme Croisières de l'Outaouais inc. une location approximative de six (6) mois, sans aucune possibilité de renouvellement, aux risques et périls entiers du locataire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature d'un bail avec la firme Croisières de l'Outaouais inc. d'une durée approximative de six mois, prenant effet à l'acceptation de la présente résolution et se terminant le 31 octobre 2012, au loyer forfaitaire de 14 830 \$, plus les taxes applicables, pour les droits d'amarrage et de débarcadère ainsi qu'un droit d'accès non-exclusif au quai situé sur les lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la signature d'un bail entre la Ville de Gatineau et la firme Croisières Outaouais inc., selon les conditions du bail et ses annexes jointes aux présentes, pour un terme approximatif de six mois, sans aucune possibilité de renouvellement, prenant effet à l'acceptation de la présente résolution et se terminant le 31 octobre 2012, accordant les droits d'amarrage et de débarcadère au quai sis sur le lot 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour un loyer forfaitaire de 14 830 \$, plus les taxes applicables;
- accorde un droit d'accès non-exclusif à la firme Croisières de l'Outaouais inc., aux risques et périls entiers de cette dernière, sur les lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à des fins de débarcadère au quai situé sur les lots;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater le Service des affaires juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omet ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente résolution est conditionnelle à la signature par la firme Croisières de l'Outaouais inc. d'un désistement de son recours judiciaire déposé à la Cour Supérieure du Québec et portant le numéro CSH : 550-17-005985-112.

Adoptée

CE-2012-908

SOUSSION 2012 SP 069 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE CONTENEURS ET RECYCLAGE DES MATÉRIAUX SECS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour l'option B (volet 1) à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Intercité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le recyclage des matériaux secs sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 637 536,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 10 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

QUE ce comité adjuge un contrat pour l'option B (volet 2) à la firme WM Québec inc., 2457, chemin du Lac, Longueuil, Québec, J4N 1P1, pour la fourniture et le transport de conteneurs sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 217 149,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 10 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les contrats débiteront le 27 juin 2012 et seront valides pour 18 mois avec possibilité de prolongement pour deux périodes additionnelles d'un an. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront révisés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2013, 2014 et 2015 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-519-22967	35 034,30 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Autres locations
02-45312-452-22968	71 480,00 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Enfouissement - Sites de matériaux secs
02-45112-452-22969	68 735,00 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Enfouissement - Sites de matériaux secs
04-13493	7 967,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-45112-449	15 747,43 \$		Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Autres collectes
02-45112-452		15 747,43 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Enfouissement - Sites de matériaux secs

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-909

SOUSSION 2012 CT 005 - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc de 750 mm de diamètre, située sur la rue Saint-Louis à quelque cent mètres de l'usine de filtration d'eau, est brisée;

CONSIDÉRANT QUE la conduite est de type Hyprescon;

CONSIDÉRANT QUE ce type de conduite est fabriquée et distribuée par la firme Hanson;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, et ce, en vertu de l'article 573.3, 9^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un contrat à la firme Hanson, 699, boulevard Industriel, Saint-Eustache, Québec, J7R 6C3, pour la réparation de la conduite d'aqueduc de 750 mm de diamètre, située sur la rue Saint-Louis à quelque cent mètres de l'usine de filtration d'eau, pour un montant approximatif 28 518,40 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-22970	27 278,20 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 240,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-910
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2014-1151

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 109374

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109374 a commis une faute grave le 27 mai 2012 pendant les heures de travail, ce qui a porté atteinte à l'image et à la réputation de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109374 a ainsi contrevenu au Code d'éthique des employés;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et le service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 109374.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif